

Loi travail : sauvegarder l'ambition pour l'emploi et l'attractivité de notre pays

Publié le 15 mars 2016

A l'issue de la réunion de ce jour à Matignon, le MEDEF note que le gouvernement souhaite amender l'avant-projet de loi sur plusieurs points.

Alors que nous avons 5 millions de chômeurs, ne rien faire et ne rien bouger comme le souhaitent certains, n'est pas une solution acceptable.

Le recul sur la mise en oeuvre d'un plafonnement des indemnités de licenciement abusif des Prud'hommes est une erreur qui affaiblit fortement la portée de ce texte. D'autres éléments importants ont malheureusement aussi été amendés : la liberté sur l'organisation des astreintes, le fractionnement des temps de repos ou la possibilité pour un chef d'entreprise de PME-TPE d'adapter son organisation grâce à un dialogue direct avec ses salariés, par exemple l'introduction d'un forfait-jour.

Même s'il reste des éléments favorables à l'emploi et à l'attractivité de notre pays dans ce projet de loi (réforme du dialogue social, accords offensifs, etc.), le Medef considère que cet affaiblissement est très décevant car ces mesures concernaient principalement les PME et TPE qui sont les véritables réservoirs d'emplois dans ce pays. Le Medef entend donc se battre dans les semaines qui viennent pour convaincre ses interlocuteurs de l'importance de ces mesures et de leur efficacité dans la dynamique de création d'emplois.

Alors que nous avons 5 millions de chômeurs, ne rien faire et ne rien bouger comme le souhaitent certains, n'est pas une solution acceptable. Seule une réforme ambitieuse pourra avoir un effet sur la création d'emplois en CDI comme l'ont montré les exemples Espagnols, Italiens et Allemands.

Pour **Pierre Gattaz, Président du Medef** : « Ce projet de loi vise à recréer une dynamique positive de création d'emplois en CDI dans notre pays et à renforcer l'attractivité de la France. C'est important pour nos jeunes et nos chômeurs. Mais pour que l'effet attendu ait lieu, il faut que nous soyons ambitieux et cohérents dans cette réforme : simplifier la vie des entreprises, clarifier certains aspects issus de la jurisprudence, privilégier le dialogue direct de terrain. Le Medef reste mobilisé pour que le projet de loi final retrouve son ambition initiale seule capable de recréer une dynamique positive de création d'emplois dans notre pays. »